



Guide des annexes OGBNC

Campagne fiscale 2023

Destinataires : Professionnels de l'expertise comptable
Editeurs de logiciels
Adhérents



Le Mans

Laval

Alençon



Campagne fiscale 2023

Guide national d'utilisation des OG BNC

(Source : Cahier des charges EDI-TDFC 2023 – Annexes Organismes de Gestion Agréés)

Mise à jour collaborative par les représentants au GT2 EDIFICAS des organismes ci-dessus

Destinataires : professionnels de l'expertise comptable
 éditeurs de logiciels
 adhérents

Sommaire

Avant-propos / Objectifs / Consignes générales		page 3
OGID00 - Informations d'identification pré-paramétré et généré automatiquement	obligatoire	page 4
OGBNC00 - Déclaration du professionnel de l'expertise comptable obligatoire pour les adhérents dont la comptabilité est tenue ou surveillée par un cabinet d'expertise comptable		page 6
OGBNC01 - Informations générales pré-paramétré et généré automatiquement	obligatoire	page 8
OGBNC02 - Divers à déduire		page 9
OGBNC03 - Réintégrations et charges mixtes		page 10
OGBNC04 - Tableau de passage et notice	obligatoire	page 11
OGBNC05 - TVA Collectée		page 11
OGBNC06 - TVA Comptabilité Recettes/Dépenses		page 12
OGBNC07 - Informations complémentaires associé		page 13
OGBNC08 - Zones libres		page 14
Balance comptable	obligatoire	page 15

Avant-propos

Depuis 2009, la dématérialisation au format EDI des déclarations fiscales pour les adhérents d'organismes agréés est devenue obligatoire à destination de l'administration fiscale et des associations agréées (AGA) ou Organismes Mixtes de Gestion Agréés (OMGA).

Les OGA (Organismes de gestion Agréés) ont la nécessité de collecter un certain nombre de renseignements complémentaires pour remplir leurs missions obligatoires :

- Examen de cohérence, de concordance et de vraisemblance entre les déclarations de résultat et les déclarations de taxes sur le chiffre d'affaires, la CVAE, les revenus étrangers le cas échéant et entre la déclaration de résultat et la comptabilité.
- Examen périodique de sincérité des pièces justificatives.
- Réalisation d'un compte-rendu de mission transmis à l'adhérent et copie aux services fiscaux (pour tous dossiers clos depuis 2009).
- Etablissement d'un dossier d'analyse économique (prévention des difficultés économiques et financières).

L'Ordre des Experts Comptables, les représentants des OGA avec l'aval de la DGFIP et le partenariat des sociétés de services informatiques ont élaboré au plan national, des **tableaux OG standardisés et communs à tous les OGA**.

Objectif

L'objectif de ce guide est de faciliter la compréhension des informations qui nous sont indispensables pour la bonne réalisation de nos missions et de vous orienter sur la manière de remplir avec efficacité ces tableaux.

Il contient le modèle de chaque tableau OG avec en vis-à-vis pour chacun, les consignes de remplissage.

Nous rappelons que l'administration fiscale n'est destinataire ni des tableaux OG, ni de la balance comptable, ni du fichier des écritures comptables (FEC).

Consignes générales

Les tableaux OGBNC sont au nombre de 8 et doivent être adressés aux AGA ou OMGA, selon leur nécessité avec la déclaration fiscale n° 2035 complète au format EDI (Procédure TDFC).

Nous insistons sur le fait que l'ensemble des tableaux OGBNC et la balance comptable doivent parvenir à l'organisme de gestion de manière concomitante à la liasse fiscale. Ils doivent tous être présents dans les logiciels comptables.

En cas de nouvel envoi, suite à une modification déclarative, vous devez indiquer qu'il s'agit d'une déclaration rectificative et transmettre, à nouveau, l'intégralité des éléments du dossier fiscal, c'est-à-dire la déclaration n°2035 et ses annexes + OGBNC + balance.

Si les modifications ne concernent que les tableaux OGBNC, ne pas indiquer qu'il s'agit d'une déclaration rectificative (voir OGID00).

Dans tous les tableaux obligatoires la case "néant" doit être cochée seulement s'il ne contient aucune information.

La balance est une annexe obligatoire.

Rappel : le détail des postes Gains divers, Pertes diverses, Divers à réintégrer, Divers à déduire, destinés à la DGFIP, doit obligatoirement être fourni en « extension » prévue au niveau de chaque rubrique pages 2035A et 2035B à destination de la DGFIP. Trop souvent ces extensions manquent.

3.4 Données générales – Identification - Consignes OGA

(2023)**INFORMATIONS IDENTIFICATION****OGID00**

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2023.

IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique (A)	AB/CCI
Code Activité de la famille comptable (B)	EA/RFF
Code Activité Libre (C)	EB/RFF
IDENTIFICATION DE L'ÉDITEUR ET DU LOGICIEL	
Nom de l'éditeur	FA/NAD
Nom du logiciel qui a produit la déclaration fiscale	FB/NAD
Référence du logiciel (numéros de version et de révision)	ED/RFF
PERIODE	
Date de début exercice N format 102 : SSAAMMJJ	BA/DTM
Date de fin exercice N format 102 : SSAAMMJJ	BB/DTM
Date d'arrêté provisoire format 102 : SSAAMMJJ	BC/DTM
MONNAIE	
Monnaie	CC/CUX
Situation au regard de la TVA (E)	DA/CCI
(1) Recettes exonérées en totalité de TVA – (2) Recettes en franchise de TVA en totalité – (3) Recettes soumises en totalité à TVA - (4) Recettes soumises partiellement à TVA	
Si (4) : Coefficient de déduction (en %)	EC/PCD
DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement (D) (1) oui - (2) non	DL/CCI
ADHERENT SANS CONSEIL	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE	
Je soussigné(e),	
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat	
ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.	DC/CCI

(A) Table des formes juridiques : le contenu de la table est décrit dans le volume 3Z.

(B) Le code activité de la famille comptable (NAFU) est sur 6 caractères. Il est fortement préconisé lors de l'envoi vers des OGA membres de la famille comptable. La table des codes NAFU est téléchargeable sur le site EDIFICAS.

(C) Le code activité doit être présent sur la demande éventuelle du destinataire.

(B) et (C) Il est fortement recommandé qu'un de ces codes soient transmis.

(D) La mention Déclaration rectificative ne porte que sur les seuls tableaux fiscaux (y compris les annexes libres) à partir du moment où une information au moins sur ces tableaux fiscaux a été modifiée. Il s'agit donc d'indiquer seulement qu'il s'agit d'une transmission contenant ou non la rectification de la déclaration fiscale.

(E) Dans les situations (1) et (2), les tableaux de rapprochement TVA ne sont pas à transmettre.

3.6 Annexes Associations Agréées

(2023)

DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

OGBNC00Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2023² et entièrement complété.

Je soussigné(e),				
Identification du professionnel de la comptabilité				
Dénomination :	AA/NAD	N° SIRET :	AA/NAD	
Adresse :	AA/NAD			
déclare que la comptabilité de				
Identification de l'entreprise adhérente				
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat				
Profession de l'adhérent				
Profession :	AB/FTX			
adhérent de l'association agréée				
Identification de l'association agréée / organisme mixte de gestion				
N° Agrément :	AC/NAD			
Désignation :	AC/NAD			
Adresse :	AC/NAD			
<ul style="list-style-type: none"> est tenue ① ou surveillée ② et présentée conformément aux exigences de l'article 99 du CGI et conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et à l'association agréée sont le reflet de la comptabilité. (B) 			BB/CCI	
Format /Type de réponse			Réponse	
est tenue selon :				
①	La nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978			BC/CCI
②	Le plan comptable professionnel retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées.			
③	Le plan comptable professionnel non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées.			
④	Le plan comptable général retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées			
⑤	Le plan comptable général non retraité pour établir une déclaration selon les créances acquises et les dépenses engagées (en application de l'article 93A du CGI)			
Si plan comptable professionnel (A)		Profession de : Prévu par (référence aux dispositions règlementaires) :		CA/FTX CB/FTX
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.			BD/CCI	
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.				
Le	BA/DTM	A : Nom du signataire :		AD/NAD

² Sauf s'il s'agit d'un adhérent sans conseil et en particulier, si le cadre « Adhérent sans conseil » est rempli dans le tableau OGID00

(C) **Si plan comptable professionnel** : ces deux informations sont à remplir si la réponse fournie pour la donnée BC/CCI est ② ou ③.

(D) Les réponses possibles sont ① pour « tenue » **ou** ② pour « surveillée »

Le nom du signataire doit être le nom de l'expert-comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD entête.

(2023)**INFORMATIONS GENERALES****OGBNC01**

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2023.

Généralités	Réponse
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	CA/NAD
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	

Renseignements divers	Réponses	
Statut du conjoint dans l'entreprise : (1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint	AW/CCI	
Le fonds (ou la clientèle) a-t-il été créé par l'adhérent ? (1) oui - (2) non	AR/CCI	
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? (1) oui - (2) non	AT/CCI	
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable (1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable	CB/CCI	
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ? (1) oui - (2) non	CC/CCI	
Si l'adhérent a cessé son activité - date de la cessation (102) - Motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès	AX/DTM CD/CCI	
Ouverture d'une procédure collective (1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) Sauvegarde - (4) Redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire	CE/CCI	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE d'une activité libérale exercée à l'étranger ? (1) oui - (2) non	CF/CCI	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes (A)	BC/FTX	
	BC/FTX	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits aux immobilisations ? (1) oui - (2) non Si (1)	CK/CCI	
Désignation		Montant de l'acquisition
CL/FTX		CM/MOA
CL/FTX		CM/MOA

Locaux Professionnels	Réponse
(1) Bien inscrit au registre des immobilisations - (2) Location ou crédit-bail immobilier - (3) Bien non inscrit au registre des immobilisations mais loyer à soi-même - (4) Usage gratuit - (5) Absence de local professionnel	AG/CCI AG/CCI
CJ/FTX	
CJ/FTX	

VEHICULES UTILISES A TITRE PROFESSIONNEL (1)						
Désignation	Type (A)	Mode de détention (B)	% Prof.	Date de 1 ^{ère} mise en circulation	Taux d'émission de CO2 (C)	Valeur TTC du véhicule
BH/FTX	BB/CCI	BJ/CCI	BD/PCD	BE/DTM	BF/PTY	BG/MOA
BH/FTX	BB/CCI	BJ/CCI	BD/PCD	BE/DTM	BF/PTY	BG/MOA

(A) Type : (1) Tourisme, (2) Utilitaire, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter

(B) Mode de détention : (1) Propriété, (2) Crédit-bail, (3) Location Longues Durée, (4) Location courte durée ≤ 3 mois

(C) Taux d'émission de CO2 : voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004.

(1) Cette partie doit obligatoirement être remplie lorsque le client est au frais réel.

(2023)**DETAIL DIVERS A DEDUIRE****OGBNC02**

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2023.

Néant	WW/CCI
DETAIL DIVERS A DEDUIRE	
Déductions fiscales	Montant déduit
Plus-values	
Plus-value court terme étalée	AS/MOA
Médecins du secteur I	
Déduction forfaitaire 2 %	AM/MOA
Déduction forfaitaire 3 %	AN/MOA
Déduction forfaitaire groupe III	AP/MOA
Divers à déduire	
AQ/FTX	AR/MOA
AQ/FTX	AR/MOA

(2023)**REINTEGRATIONS ET CHARGES MIXTES****OGBNC03**

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2023.

Néant			WW/CCI
Nature de la charge	Montant Total	Mode de réintégration (1)	Montant réintégré (2)
Salaires nets et charges sociales	DA/MOA	DB/CCI	DC/MOA
Autres impôts	DD/MOA	DE/CCI	DF/MOA
Loyers et charges ou Ch.de copropriété	DG/MOA	DH/CCI	DJ/MOA
Location de matériel et mobilier	DK/MOA	DL/CCI	DM/MOA
Entretien, réparation	DN/MOA	DP/CCI	DQ/MOA
Chauffage, eau, gaz, électricité	DR/MOA	DS/CCI	DT/MOA
Assurances autres que véhicules	DU/MOA	DV/CCI	DW/MOA
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible fiscalement	DX/MOA	DY/CCI	DZ/MOA
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié	EA/MOA	EB/CCI	EC/MOA
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible fiscalement	ED/MOA	EE/CCI	EF/MOA
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié	EG/MOA	EH/CCI	EJ/MOA
Véhicules : Autres frais (ligne23) quote-part privée ou salariée	EK/MOA	EL/CCI	EM/MOA
Véhicules : Intérêts d'emprunt - quote-part relative à l'usage privé ou salarié	EN/MOA	EP/CCI	EQ/MOA
CRDS & CSG	ER/MOA	ES/CCI	ET/MOA
Loi Madelin	EU/MOA	EV/CCI	EW/MOA
Fournitures de bureau, Documentation P et T	EX/MOA	EY/CCI	EZ/MOA
Quote-part des frais de repas non déductible	FA/MOA	FB/CCI	FC/MOA
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)	FD/MOA	FE/CCI	FF/MOA
Autres frais financiers + agios	FG/MOA	FH/CCI	FJ/MOA
Frais de comptabilité et d'adhésion à l'AGA	FK/MOA	FL/CCI	FM/MOA
Amendes et pénalités	FN/MOA	FP/CCI	FQ/MOA
PVCT réintégré	FR/MOA	FS/CCI	FT/MOA
Moins-value quote-part privée	FU/MOA	FV/CCI	FW/MOA
Autres			
	GA/FTX	FX/MOA	FY/CCI
	GA/FTX	FX/MOA	FY/CCI

(1) Mode de réintégration : Extra comptable en « Divers à réintégrer » ① - Comptable en décote directe ②-

(2) Si le montant réintégré est rempli, il doit obligatoirement y avoir un mode de réintégration. La réciproque est aussi vraie.

(2023)

TABLEAU DE PASSAGE
Reconstitution de la déclaration N° 2035
au vu de la trésorerie

OGBNC04

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2023.

Codes	Observation demandée - Contrôle de régularité	Néant	WW/CCI Montants
AA	Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12		AA/MOA
AB	Prélèvements personnels		AB/MOA
AC	Versements SCM		AC/MOA
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année		AD/MOA
AE	Acquisitions d'immobilisation		AE/MOA
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes)		AF/MOA
AG	TVA décaissée		AG/MOA
AX	TVA déductible sur immobilisation		AX/MOA
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)		AY/MOA
AZ	Autres (à préciser)		
		BA/FTX	AZ/MOA
		BA/FTX	AZ/MOA
AH	Total A		AH/MOA
AJ	Solde comptable des comptes de trésorerie au 01/01		AJ/MOA
AK	Apports		AK/MOA
AL	Quote-part frais SCM		AL/MOA
AM	Emprunt (capital reçu)		AM/MOA
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation		AN/MOA
AW	TVA encaissée (case CX de la 2035B)		AW/MOA
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires		AP/MOA
BZ	Autres (à préciser)		
		BB/FTX	BC/MOA
		BB/FTX	BC/MOA
AQ	Total B		AQ/MOA
AR	Résultat théorique	(Total A - Total B) (1)	AR/MOA
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A)	(2)	AS/MOA
AT	Encaissements théoriques	((1) + (2) = (3))	AT/MOA
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A)	(4)	AU/MOA
AV	Situation à priori (= (4) - (3) = 0)	(4) - (3)	AV/MOA

(2023)

TVA COLLECTEE –
COMPTABILITE D'ENGAGEMENT

OGBNC05

Tableau transmis pour la campagne fiscale 2023.

Ce tableau est détaillé dans le Volume 3B Chapitre 5, Tableau OGBIC03

*Attention modification de la structure du formulaire à compter du millésime 2023

(2023) TVA – COMPTABILITE RECETTES/DEPENSES OGBNC06

Tableau transmis pour la campagne fiscale 2022.

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? (1) <i>Oui</i> - (2) <i>Non</i>				FA/CCI
RECETTES				
Base HT (*) (1)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base HT (*) de la déclaration de TVA	Montant TVA des déclarations CA3 ou CA12
AB/MOA	Exonérées		AE/MOA	
BB/MOA	En franchise		BE/MOA	
CB/MOA	Taux (**) % CF/PCD	CC/MOA	CE/MOA	CD/MOA
DB/MOA	Taux (**) % DF/PCD	DC/MOA	DE/MOA	DD/MOA
EB/MOA	Taux (**) % EF/PCD	EC/MOA	EE/MOA	ED/MOA
FB/MOA	Taux (**) % FF/PCD	FC/MOA	FE/MOA	FD/MOA
GB/MOA	Autre taux (**) % GF/PCD	GC/MOA	GE/MOA	GD/MOA
LB/MOA	Autre taux (**) % LF/PCD	LC/MOA	LE/MOA	LD/MOA
HB/MOA	Acquisition intracommunautaire	HC/MOA	HE/MOA	HD/MOA
JB/MOA	Régularisation en base de TVA	JC/MOA	JE/MOA	JD/MOA
KB/MOA	TOTAL	KC/MOA (3)	KE/MOA	KD/MOA (4)
<i>Si donnée (3) ≠ (4), justifier l'écart :</i>				
AF/FTX				
AF/FTX				

Montant de la TVA déductible	GA/MOA
------------------------------	--------

Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations		
Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	HT	HA/MOA
	TTC	JA/MOA

(*) si comptabilité tenue TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux

(**) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.

(2023) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - ASSOCIE OGBNC07

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2023.

Attention, ce formulaire doit exister en autant d'exemplaire qu'il existe d'associé dans la société.
A remplir pour chaque associé d'une société d'exercice pour déterminer son résultat net non commercial à reporter sur sa déclaration n°2042.

		Néant	WW/CCI
Cocher cette case si vous ne disposez pas des informations concernant l'associé.			BD/CCI
Informations générales		Identificatio n	Valeur
Nom de l'associé		AA/NAD	
Prénom de l'associé			
Valeur des parts sociales inscrites au patrimoine professionnel			AC/MOA
Quote-part de l'associé dans le résultat social en %			AD/PCD
Montant en euro de la quote-part revenant à l'associé			AE/MOA

Informations		Montant	
Honoraires Rétrocédés		AF/MOA	
Impôts et Taxes		CET (CVAE et CFE)	
		CSG déductible	
Frais de véhicules (trajets domicile / lieu de travail)		AJ/MOA	
Charges sociales personnelles	Obligatoires	1. allocations familiales	BH/MOA
		2. retraites	BJ/MOA
		3. maladie	BK/MOA
	Facultatives	1. perte d'emploi Madelin	BL/MOA
		2. prévoyance Madelin	BM/MOA
1. retraite complémentaire Madelin		BN/MOA	
Frais Financiers		AM/MOA	
Autres (préciser la nature) :			
		AN/FTX	
		AN/FTX	
Total des Dépenses (B)		AQ/MOA	
Déductions diverses (C) (à préciser) :			
		AR/FTX	
		AR/FTX	
Réintégrations diverses (D) (à préciser) :			
		AT/FTX	
		AT/FTX	
RESULTAT NET DE L'ASSOCIE (A - B - C + D)		AV/MOA	
Plus ou moins-value réalisée sur la cession de :			
Montant :		AW/FTX	
		AX/MOA	

Frais de véhicules (à ne compléter qu'en cas d'utilisation du calcul forfaitaire)				
Modèle du véhicule	Type de véhicule (A)	Puissance	Nombre de km	Montant des indemnités km
AZ/FTX	BG/CCI	BA/QTY	BB/QTY	BC/MOA
AZ/FTX	BG/CCI	BA/QTY	BB/QTY	BC/MOA
AZ/FTX	BG/CCI	BA/QTY	BB/QTY	BC/MOA

(A) Type : (1) Tourisme, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter

(2023)**ZONES LIBRES****OGBNC08**Tableau transmis pour la campagne fiscale [2023](#).

Code	Libellé		Montant
AC/RFF	- (à préciser)	AA/FTX	AB/MOA
AC/RFF	- (à préciser)	AA/FTX	AB/MOA
AC/RFF	- (à préciser)	AA/FTX	AB/MOA
AC/RFF	- (à préciser)	AA/FTX	AB/MOA

etc.

(2023)**BALANCE****Balance à transmettre obligatoirement**

La mise en œuvre du message BALANC est basée sur le GUM BALANC de Niveau 2 version 4.00. Néanmoins certaines précisions permettant l'implémentation du message BALANC dans la procédure EDI-TDFC sont nécessaires et sont décrites dans le chapitre 5.1.1.3.

Elle ne permet de transmettre qu'une balance générale de fin d'exercice.

RAPPEL

La période de la balance doit correspondre à la période de déclaration fiscale transmise à l'administration fiscale. Il ne s'agit pas d'une balance de clôture ni d'ouverture. Les comptes des classes 6 et 7 ne doivent pas contenir de solde de début de période. En revanche les comptes des classes 6 et 7 ne doivent pas être soldés.

Si le progiciel n'accepte pas les montants négatifs, il doit être capable de transformer les zones des enregistrements concernés en sens contraire. Ces mouvements et soldes sont calculés sur une période (indication des soldes de début de période) en ne prenant pas en compte les écritures de simulation et les écritures en cours de saisie (notion de brouillard).

La balance doit obligatoirement comporter les soldes de début de période et les soldes fin de période

Le solde initial, mouvements débit, mouvements crédit, solde final doivent être impérativement renseignés. Les soldes à nouveau ou de début de période ne font pas partie des mouvements de la période. Seuls, les comptes collectifs peuvent recevoir un double solde.

(2023)**LA CASE NEANT**

La case à cocher Néant est présente dans un tableau qui est obligatoirement à transmettre mais dans lequel, dans certains cas, il peut ne rien avoir à y faire figurer. Dans ce dernier cas, le tableau sera transmis uniquement avec la case Néant cochée.

BALANCE COMPTABLE DETAILLEE

Plan comptable général 1999

Doit obligatoirement comporter les soldes de début de période et les soldes fin de période
Proposition d'imputation des comptes dans les lignes de la déclaration n° 2035

CLASSE 1				
101000	CAPITAL			
106000	RESERVES			
108000	APPORTS DE L'EXPLOITANT			
108100	PRELEVEMENTS DE L'EXPLOITANT			
110000	REPORT A NOUVEAU			
160000	EMPRUNTS			
160100	EMPRUNT A			
160200	EMPRUNT B			
160300	EMPRUNT C			
TOTAL				
CLASSE 2				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
201000	FRAIS D'ETABLISSEMENT			
205000	LOGICIELS			
206000	DROIT AU BAIL			
207000	CLIENTELE			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
211000	TERRAINS			
213000	CONSTRUCTIONS			
218100	INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS			
218200	MATERIEL DE TRANSPORT			
218300	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE			
218400	MOBILIER DE BUREAU			
218500	ANIMAUX / CHEPTEL			
27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
275000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES			
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS			
280	AMORTISSEMENTS DES IMMOS INCORPORELLES			
280100	FRAIS D'ETABLISSEMENT			
281	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES			
281300	CONSTRUCTIONS			
281810	INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS			
281820	MATERIEL DE TRANSPORT			
281830	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE			
281840	MOBILIER DE BUREAU			
281850	ANIMAUX			
TOTAL				

CLASSE 4				
411000	CLIENTS			
421000	PERSONNEL REMUNERATIONS DUES			
430000	SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			
445000	ETAT TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE			
445500	TVA A DECAISSER			
445620	TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOBILISATIONS			
445660	TVA DEDUCTIBLE SUR BIENS ET SERVICES			
445670	CREDIT DE TVA A REPORTER			
445710	TVA COLLECTEE			
455000	COMPTE COURANT D'ASSOCIES			
458000	SCM ou GROUPEMENT DE MOYENS			
467000	AUTRES COMPTES DEBITEURS ET CREDITEURS			
467100	DEBOURS ENCAISSES			
467200	DEBOURS DECAISSES			
480000	COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL				
CLASSE 5				
512000	BANQUE			
512100	COMPTE PROFESSIONNEL # 1			
512200	COMPTE PROFESSIONNEL # 2			
514000	COMPTE CHEQUE POSTAL			
530000	CAISSE			
580000	VIREMENTS INTERNES			
TOTAL				
CLASSE 6				
601000	ACHATS			
601100	FOURNITURES DENTAIRES	8	BA	
601200	PROTHESES	8	BA	
601300	METAUX PRECIEUX	8	BA	
601400	DIVERS ACHATS	8	BA	
606100	EDF	20	BH	
606300	PETIT OUTILLAGE	19	BH	
606400	FOURNITURES DE BUREAU	27	BM	
606800	CARBURANT VEHICULE	23	BJ	
612200	LEASING MATERIEL ET VEHICULE			
612210	LEASING MATERIEL A	16	BG	
612220	LEASING MATERIEL B	16	BG	
612230	LEASING VEHICULE	23	BJ	
613000	LOYERS	15	BF	
613210	LOYERS BOX - GARAGE	15	BF	
614000	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	15	BF	
613500	LOCATION MATERIEL ET VEHICULE	16	BG	
613520	LOCATION MATERIEL OU MOBILIER	16	BG	
613530	LOCATION VEHICULE	23	BJ	
613540	REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER	16	BG	+ BX
613550	REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR	16	BG	+BW
615000	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
615100	VEHICULE	23	BJ	

615200	LOCAUX	17	BH	
615300	DIVERS	17	BH	
616000	PRIMES D'ASSURANCES			
616100	RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	22	BH	
616200	MULTIRISIQUE LOCAUX	22	BH	
616300	VEHICULE	23	BJ	
616400	AUTRES (sauf Madelin)	22	BH	
618100	ABONNEMENTS ET DOCUMENTATIONS	27	BM	
618200	FORMATION DU PERSONNEL	30	BM	
621000	PERSONNEL INTERIMAIRE, COURSIERS	18	BH	
622100	HONORAIRES NE CONSTITUANT PAS DE RETROCESSIONS	21	BH	
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	28	BM	
623400	CADEAUX CLIENTELE	30	BM	
623500	FRAIS DIVERS DE GESTION			
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	30	BM	
623800	POURBOIRES, DONS	30	BM	
623540	DIVERS	30	BM	
625000	FRAIS DE VOYAGE ET DEPLACEMENT			
625100	BAREME KILOMETRIQUE (frais de voiture forfaitaires)	23	BJ	
625200	FRAIS DE VOYAGE ET SEJOURS	24	BJ	
625300	AUTRES FRAIS	24	BJ	
625700	FRAIS DE RECEPTION, REPRESENTATION ET CONGRES			
625710	FRAIS DE RECEPTION	26	BM	
625730	FRAIS DE REPRESENTATION	26	BM	
625740	FRAIS DE CONGRES	26	BM	
626000	FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS			
626100	AFFRANCHISSEMENTS	27	BM	
626200	TELECOMMUNICATIONS	27	BM	
626300	FAX	27	BM	
627000	SERVICES BANCAIRES	31	BN	
628000	COTISATIONS SYNDICALES & PROFESSIONNELLES	29	BM	
635100	IMPOTS ET TAXES			
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	12	BE	
635120	TAXE FONCIERE	13	BS	
635131	TAXE D'HABITATION	13	BS	
635100	TAXE SUR SALAIRES	13	BS	
635133	TAXE SUR LES BUREAUX	13	BS	
635134	CONTRIBUTION FORMATION PROFES. DE L'EXPLOITANT	13	BS	
635140	TAXE SUR LES VEHICULES DE SOCIETE	13	BS	
635136	VIGNETTE AUTOMOBILE	23	BJ	
635137	CARTE GRISE	23	BJ	
635138	CSG DEDUCTIBLE	14	BV	
635200	TVA PAYEE	11	BD	
635210	TVA SUR ACHAT IMMOBILISATIONS TTC	11	BD	
641000	SALAIRES NETS ET AVANTAGES EN NATURE	9	BB	
645000	CHARGES SOCIALES SUR SALAIRES	10	BC	
645100	URSSAF	10	BC	
645400	ASSEDIC	10	BC	
645300	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	10	BC	
645800	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	10	BC	
645900	ABONDEMENT PEE DU PERSONNEL SALARIE	43	CT	
646000	CHARGES SOCIALES PERSONNELLES DE L'EXPLOITANT			
646100	ALLOCATIONS FAMILIALES	25	BK	+ BT
646200	ASSURANCE MALADIE	25	BK	+ BT

646300	ASSURANCE VIEILLESSE	25	BK	+ BT
646400	PREVOYANCE	25	BK	+BU
646500	PERTE D'EMPLOI	25	BK	+BU
646600	RETRAITE FACULTATIVE (dont rachat de points)	25	BK	+BU
646700	AUTRES COTISATIONS NON DEDUCTIBLES	/	/	
646800	ABONDEMENT PEE DE L'EXPLOITANT	43	CT	
661000	CHARGES FINANCIERES			
661100	INTERETS SUR EMPRUNT A	31	BN	
661200	INTERETS SUR EMPRUNT B	31	BN	
661300	INTERETS SUR EMPRUNT C	31	BN	
661500	AGIOS	31	BN	
661600	AUTRES	31	BN	
675000	VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	35 ou 42	CB CK	ou
681000	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	41	CH	(ou 40 / CG)
681700	DOTATION AUX PROVISIONS	32	BP	
678000	PERTES DIVERSES	32	BP	
690000	DIVERS A DEDUIRE	43	CL	
TOTAL				
CLASSE 7				
706000	HONORAIRES TAXABLES TAUX NORMAL	1	AA	
706100	HONORAIRES TAUX REDUIT	1	AA	
706200	HONORAIRES TAUX SUPER REDUIT	1	AA	
706300	HONORAIRES EXPORT	1	AA	
706500	HONORAIRES EXONERES	1	AA	
706600	HONORAIRES EN FRANCHISE	1	AA	
778700	REMBOURSEMENTS DE FRAIS SANS TVA	6	AF	
778750	REMBOURSEMENTS DE FRAIS ASSUJETTI TVA	6	AF	
778800	GAINS DIVERS	6	AF	
760000	PRODUITS FINANCIERS	5	AE	
775000	PRODUITS DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF (*)	35 ou 42	CB CK	ou
781700	REPRISE SUR PROVISIONS	6	AF	
706800	HONORAIRES RETROCEDES (VERSES)	3	AC	
790000	TRANSFERT DE CHARGES	6	AF	
TOTAL				

Les informations suivantes : solde initial, mouvements débit, mouvements crédit, solde final doivent être impérativement renseignés.